

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 30 septembre 2010

Afférents au conseil de communauté	En exercice	Présents	Représentés
44	44	29	0

L'an deux mille dix et le jeudi 30 septembre à dix neuf heures, sur convocation en date du 23 septembre 2010, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Durfort, sous la présidence de Monsieur Marc le FRAPER du HELLEN, Président.

Présent(e)s :

Mesdames : FOUANT Marise, CLEMENT Anne, PRAT Marianne, RATTO-CREPIN Dominique, SEQUIER Odette, MASSON Myriam, DAVID Rolande, BRUANDET Monique ;

Messieurs : MENVIEL Rémy, le FRAPER du HELLEN Marc, ALEGRE André, CLAVEL Christian, ALLUT Stéphane, MARTIN Laurent, RIVOLLIER Bruno, CAUSSE Lionel, LAGARDE Jean-Louis, BENEFICE Patrick, de LATOUR Henri, TESTA Eric, CASTANON Philipe, REYNARD Claude, THEROND Joël, PIBAROT Christian, BAZZANA Thierry, CARLIER Georges, CERRET Michel, OLIVIERI Bruno, OUARI Farid,

Représenté(e)s :

Néant

Excusé(e)s :

Mesdames : FUSTER Marie-José, LOUVAT MOLOZAY Bénédicte, MEUNIER Hélène, VIGOUROUX Dany, POMMET Valérie
Messieurs CRESTO Jean-Michel, BODIN Francis, VALERO Dominique, DEJEAN Christian, JULIEN Edmond, ROSSIGNOL Gérard, MARTIN Pierre, FINE Jean-Louis, TARQUINI José, PUDDU Jean-Noël ;

Secrétaire de séance : Monsieur CARLIER Georges

Délibération
Tarifs REOM 2010

*Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération instaurant le principe de la redevance et le règlement afférent, le 15 octobre 2004 ;
Vu les délibérations des années 2005 à 2009, modifiant les tarifs et le règlement ;
Vu le règlement de facturation de la REOM*

RAPPEL

Conformément aux prévisions budgétaires, l'augmentation nécessaire pour équilibrer les comptes de l'exercice 2010 est de 3.5 %.

Pour mémoire, les tarifs 2008 et 2009 :

Catégorie	tarif 2008	tarif 2009
Personne seule	155 €	163 €
Famille	190 €	200 €
Activités cat. 1	60 €	63 €
Activités cat. 2	146 €	153 €
Activités cat. 3	289 €	303 €
Activités cat. 4	549 €	576 €
Gros établissements cat. 1	915 €	961 €
Gros établissements cat. 2	1 830 €	1 922 €
Gros établissements cat. 3	3 659 €	3 842 €

PROPOSITION

Il est demandé au conseil de Communauté :

- d'approuver la grille tarifaire ci-dessous, résultant de l'application de la hausse présentée lors du vote des budgets :

Catégorie	tarif 2010
Personne seule	169 €
Famille	207 €
Activités cat. 1	65 €
Activités cat. 2	158 €
Activités cat. 3	314 €
Activités cat. 4	596 €
Gros établissements cat. 1	995 €
Gros établissements cat. 2	1 989 €
Gros établissements cat. 3	3 976 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à la majorité des délégués présents et représentés : 4 contre : Madame MASSON, Messieurs CAUSSE, THEROND et OUARI ; 3 abstentions : Mesdames CLEMENT et DAVID, Monsieur CLAVEL ; pour : 22

DECIDE ;

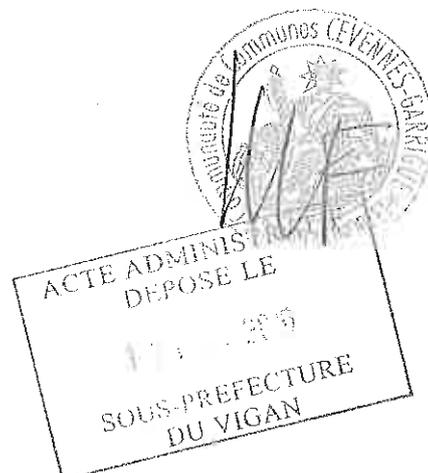
- d'adopter de valider les nouveaux tarifs 2010,
- d'autoriser le Président à signer l'ensemble des pièces afférentes

Fait à Lasalle, le 01/10/2010

Le Président,

Marc le FRAPER du HELLEN

- Transmis au représentant de l'état le 13/10/2010
- Publié le :



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 28 avril 2011

Afférents au conseil de communauté	En exercice	Présents	Représentés par un suppléant	Représentés par un pouvoir
44	44	27	6	3

L'an deux mille onze et le jeudi 28 avril à vingt heures, sur convocation en date du 20 avril 2011, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Vabres, sous la présidence de Monsieur Marc le FRAPER du HELLEN, Président.

Présent(e)s :

Mesdames : FOUANT Marise, PRAT Marianne, RATTO-CREPIN Dominique, SEQUIER Odette, MASSON Myriam, BRUANDET Monique ;

Messieurs : MENVIEL Rémy, Le FRAPER du HELLEN Marc, ALEGRE André, CLAVEL Christian, MARTIN Laurent, RIVOLLIER Bruno, LAGARDE Jean-Louis, BENEFICE Patrick, de LATOUR Henri, TESTA Eric, REYNARD Claude, VALERO Dominique, THEROND Joël, DEJEAN Christian, ROSSIGNOL Gérard, MARTIN Pierre, PIBAROT Christian, CARLIER Georges, CERRET Michel, OLIVIERI Bruno, PUDDU Jean-Noël ;

Représenté(e)s :

Madame CLEMENT Anne par Monsieur Le FRAPER du HELLEN Marc (pouvoir),
Monsieur ALLUT Stéphane par Madame PRAT Marianne (pouvoir),
Monsieur CAUSSE Lionel par Madame SALLES Simone (suppléante)
Monsieur CASTANON Philippe par Monsieur BOUCHET Marc (suppléant),
Madame FUSTER Marie-José par Monsieur LIN Jacques (suppléant),
Monsieur JULIEN Edmond par Madame AURIOL Violette (suppléante)
Monsieur TARQUINI José par Monsieur CERRET Michel (pouvoir),
Monsieur BAZZANA Thierry par Monsieur GARCIN Guy (suppléant),
Madame DAVID Rolande par Monsieur THOMAS Christian (suppléant)

Excusé(e)s :

Madame LOUVAT MOLOZAY Bénédicte, MEUNIER Hélène, POMMET Valérie, VIGOUROUX Dany
Messieurs CRESTO Jean-Michel, BODIN Francis, FINE Jean-Louis, OUARI Farid,

Secrétaires de séance : Messieurs CARLIER Georges et CERRET Michel

**Délibération
Vote des tarifs de la REOM 2011**

RAPPEL

Conformément aux prévisions budgétaires, l'augmentation nécessaire pour équilibrer les comptes 2011, tout en maintenant un excédent équivalent au remboursement du capital des emprunts, est de 3 %.

Cette évolution tient compte de l'inflation, des économies réalisées par le service (nouveau marché de collecte du verre) et des nouvelles dépenses supportées, comme l'amortissement des derniers investissements (pôle déchets), la campagne de nettoyage des bacs (jaune et gris), ou la fin du dernier contrat aidé.

PROPOSITIONS

Il est demandé au conseil de Communauté :

- d'approuver la grille tarifaire ci-dessous, résultant de l'application de la hausse présentée lors du vote des budgets ;
- d'autoriser le Président à signer l'ensemble des pièces afférentes ;

tarif 2009	tarif 2010	Tarif 2011
163 €	169 €	174 €
200 €	207 €	213 €
63 €	65 €	67 €
153 €	158 €	163 €
303 €	314 €	323 €
576 €	596 €	614 €
961 €	995 €	1 025 €
1 922 €	1 989 €	2 049 €
3 842 €	3 976 €	4 095 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à la majorité des présents et représentés : 8 contre : Madame MASSON et Messieurs ALEGRE, CLAVEL, THEROND, ROSSIGNOL, MARTIN, PIBAROT et PUDDU ; 2 abstentions : Madame PRAT et Monsieur THOMAS ; 26 pour

Décide :

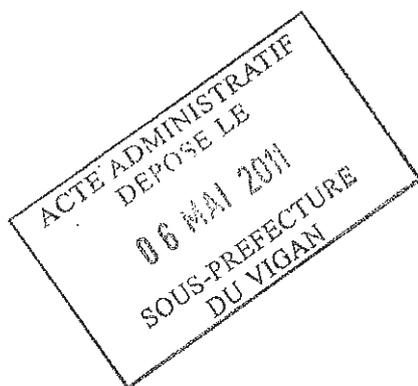
- d'adopter l'ensemble des propositions ci-dessus

Fait à Monoblet, le 29/04/2011

Le Président,

Marc le FRAPER du HELLEN

Transmis au représentant de l'état le : 05/05/2011
Publié le :



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 29 Mars 2012

Afférents au conseil de communauté	En exercice	Présents	Représentés par un suppléant	Représentés par un pouvoir
44	44	26	4	4

L'an deux mille douze et le jeudi 29 mars à dix huit heures trente, sur convocation en date du 21 mars 2012, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Pompignau, sous la présidence de Monsieur Marc le FRAPER du HELLEN, Président.

Présent(e)s :

Mesdames : FOUANT Marise, CLEMENT Anne, PRAT Marianne, SEQUIER Odette, MASSON Myriam, BRUANDET Monique,
Messieurs : MENVIEL Rémy, Le FRAPER du HELLEN Marc, ALEGRE André, CLAVEL Christian, RIVOLLIER Bruno, LAGARDE Jean-Louis, BENEFICE Patrick, BODIN Francis, TESTA Eric, CASTANON Philippe, REYNARD Claude, VALERO Dominique, THEROND Joël, DEJEAN Christian, PIBAROT Christian, BAZZANA Thierry, CARLIER Georges, CERRET Michel, OLIVIERI Bruno, PUDDU Jean-Noël ;

Représenté(e)s :

Monsieur ALLUT Stéphane par Madame PRAT Marianne (pouvoir),
Monsieur MARTIN Laurent par Madame BRUSTON Christine (suppléante)
Monsieur CAUSSE Lionel par Madame SALLES Simone (suppléante)
Monsieur de LATOUR Henri par Monsieur BENEFICE Patrick (pouvoir)
Madame FUSTER Marie-José par Monsieur LIN Jacques (suppléant),
Madame RATTO-CREPIN Dominique par Monsieur BOUCHET Marc (suppléant)
Monsieur JULIEN Edmond par Monsieur DEJEAN Christian (pouvoir)
Madame MBUNIER Hélène par Madame CLEMENT Anne (pouvoir)

Excusé(e)s :

Mesdames DAVID Rolande, LOUVAT MOLOZAY Bénédicte, VIGOUROUX Dany, POMMET Valérie,
Messieurs CRESTO Jean-Michel, ROSSIGNOL Gérard, MARTIN Pierre, FINE Jean-Louis, OUARI Farid, TARQUINI José ;

Secrétaire de séance : Monsieur CARLIER Georges

Délibération
Vote des tarifs de la REOM 2012

RAPPEL

L'exercice 2011 a été bien maîtrisé pour le volet dépenses mais le travail de poursuites engagées par la nouvelle perceptrice a conduit à l'élimination d'un nombre important de redevables des fichiers (encore des doublons qui traînaient depuis 2004, 2005 ou 2006), ce qui a eu pour conséquence une diminution du montant global de la REOM en 2011 par rapport à 2012.

Pour compenser cette perte, maintenir l'excédent à un niveau minimal conforme aux règles de la comptabilité publique, faire face aux dépenses de fonctionnement, la commission propose une augmentation de 3 % de la redevance.

PROPOSITIONS

Il est demandé au conseil de Communauté :

- d'approuver la grille tarifaire résumée ci-dessous par catégorie (tableau annexé), résultant de l'application de la hausse présentée lors du vote des budgets ;
- d'autoriser le Président à signer l'ensemble des pièces afférentes ;

tarif 2010	Tarif 2011	Tarif 2012
169 €	174 €	179 €
207 €	213 €	219 €
65 €	67 €	69 €
158 €	163 €	168 €
314 €	323 €	333 €
596 €	614 €	632 €
995 €	1 025 €	1 056 €
1 989 €	2 049 €	2 110 €
3 976 €	4 095 €	4 218 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à la majorité des présents et représentés, 4 contre : Madame MASSON, Messieurs THEROND, PIBAROT et PUDDU; 1 abstention : Monsieur CLAVEL ; 29 pour ;

Décide :

- d'adopter l'ensemble des propositions ci-dessus

Fait à Monoblet, le 03/04/2012

Le Président,

Marc le FRAPER du HELLEN

- Transmis au représentant de l'état le : 03/04/2012
- Publié le :

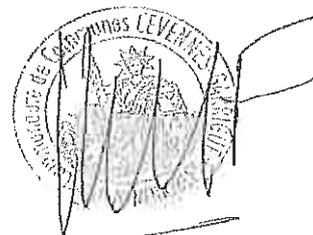


TABLEAU DES CATEGORIES DE REDEVABLES

Personnes seules	Famille	entreprise siège au domicile (sauf si activité dans catégorie supérieure)	EPCI et Syndicat Mixte	commerces alimentaires	restaurateurs	a u t r e	a u t r e	a u t r e
	Résidence secondaire	professions libérales	menuiseries plombiers	caves coopératives	traiteurs crèches			
		salons coiffure	entreprises BTP	débats de boisson	cantines			
		commerces de service	electro ménagers	entreprises matériaux	a u t r e			
		services administratifs	garages boulangeries	gîtes locat° saisonniers > 12 personnes				
		commerces de détail	fleuristes					
		artisanat d'art	stations services					
		chambres d'hôtes / hôtel capacité ≤ 12 personnes	chambres d'hôtes / hôtel capacité ≥ 12 personnes gîtes locat° saisonniers ≤ 12 personnes		1			
			communes de moins de 500 hab.	communes entre 501 et 1500 hab.	communes de plus de 1500 hab.			
		centre équestre	boucheries élagage paysagistes peintres					
1	2	4	5	6	7	9	10	11
179 €	219 €	69 €	168 €	333 €	632 €	1 056 €	2 110 €	4 218 €

TARIFS PREVISIONNELS 2012

Les tarifs de la redevance sont fixés chaque année par une délibération du conseil de communauté.

La redevance déchets ménagers et assimilés a pour but d'équilibrer le budget annexe du service. Elle sert à couvrir les dépenses liées à la collecte et au traitement des ordures ménagères et assimilées, résiduelles et recyclables. Les déchetteries, ainsi que tout service supplémentaire mis en place visant à améliorer la gestion des déchets à l'échelle de la communauté de communes CEVENNES – GARRIGUE, sont également financés par la redevance.

Suivant le principe pollueur payeur, tout producteur de déchet est un redevable, qu'il s'agisse d'un foyer, d'un professionnel, d'un établissement public, d'une administration, etc. Sont exonérés les producteurs qui traitent tous leurs déchets à travers des filières spécifiques (présentation de bordereaux de suivi obligatoire).